

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 octobre 2024 à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BAHOUgne, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTES REPRESENTÉES : MME BASQUE qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL
MME NEOLIER, qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME LANNELUC qui a donné procuration à M. BIDOUZE
MME ROHEL qui a donné procuration à MME GARRIGOU

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS,

Après s'être assuré du quorum M. le Président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 10 octobre 2024

DATE DE L'AFFICHAGE : 23 octobre 2024

★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 051-24- OBJET : Modification du Règlement des livres à domicile

Madame Murielle GARRIGOU, rappelle au Conseil d'Administration que le règlement intérieur du service du portage des livres à domicile a été adopté dans la séance du 9 mai 2019, a pour finalité de faciliter son fonctionnement. Il rappelle les conditions : générales d'accès au service, d'inscription, de prêt et les obligations des usagers.

En parallèle, il est proposé un projet de convention tripartite entre la Bibliothèque Municipale, l'utilisateur et le CCAS ainsi qu'un modèle de fiche d'inscription à destination de l'utilisateur.

Après avoir pris connaissance du document, il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modifications du règlement et de la convention de partenariat annexés à la présente délibération et le cas échéant d'autoriser le Président à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

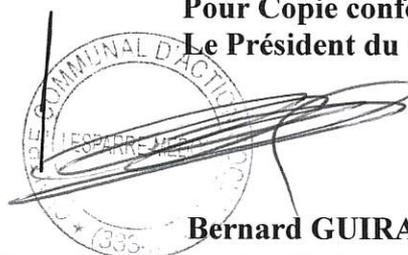
DECIDE À L'UNANIMITÉ

☞ **D'adopter**, le règlement intérieur du portage des livres à domicile et la convention de partenariat avec la bibliothèque municipale, l'utilisateur et le CCAS, annexés à la présente délibération.

☞ **D'autoriser** M. le Président à signer le règlement afférent, la convention tripartite et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Lesparre-Médoc, le 21 octobre 2024

**Pour Copie conforme,
Le Président du CCAS,**



Bernard GUIRAUD